INFORMATIONS et REGLEMENT

- Toute réservation incomplète ou non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte.
- Le numéro de l'emplacement sera communiqué le jour du Marché aux puces.
- L'accueil des exposants se fera jusqu'à 8h30. Tout emplacement inoccupé à cette heure pourra être attribué à un autre exposant.
- Aucun remboursement ne sera restitué en cas de désistement.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol survenu sur les stands ou dans le périmètre du marché aux puces.
- Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer les articles dangereux ou alimentaires.
- **Une caution de 10 ou de 20 Euros est demandée par emplacement et sera restituée au moment du départ, une fois la propreté de la place constatée.**
- **Localisation**

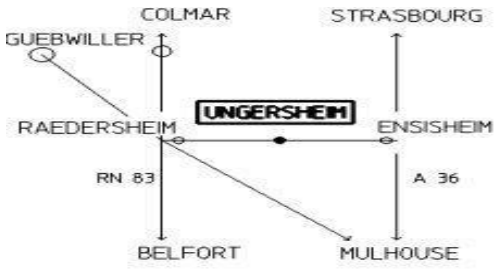

BULLETIN d'INSCRIPTION au MARCHE aux PUCES d'UNGERSHEIM du 30 JUIN 2019.

Nombre d'emplacement de 5m/l réservé :……

Nature du stand :
……

Type de véhicule : (ex : remorque ou camionnette…)
……
……

Ci-joint règlement par

☐ chèque à l'ordre du Tennis Club Ungersheim
(1 chèque pour l'emplacement et 1 chèque pour la caution)

☐ espèces

d'un montant de …….Euros.

1 place = 1 caution
2 places = 2 cautions
Etc…

12 € pour l'emplacement des particuliers + 10 € de caution propreté
20 € pour l'emplacement des professionnels + 20 € de caution propreté

Compléter l'attestation figurant au verso de l'inscription et joindre obligatoirement une photocopie de votre pièce d'identité recto verso.

Remarque TCU :